

LA VITICULTURE BIO DANS LES CHARENTES



LE VIGNOBLE BIO DES CHARENTES EN 2022

DÉPARTEMENT	NB D'EXPLOITATION	EVOLUTION/2021	SURFACES CERTIFIÉES + CONVERSION	EVOLUTION/2021	% SUR LE DÉPARTEMENT
CHARENTE	65	+ 23 %	591	+ 5 %	1 %
CHARENTE-MARITIME	87	+ 13 %	1 128	+ 27 %	3 %

La bio en France et plus particulièrement la viticulture biologique, ne cesse de gagner du terrain.

Sur le bassin de Cognac, 1719 ha sont conduits en agriculture biologique (dont 262 ha en conversion), ce qui représente la plus forte progression de vigne bio ou en conversion de la région !

Il faut cependant relativiser ces chiffres car cela représente en Charente 1 % et en Charente-Maritime 3 % des surfaces bio, une part bien plus modérée que dans les autres départements viticoles de la région.

En effet, les viticulteurs produisent essentiellement du cognac et le vendent en grande majorité aux maisons de Cognac. Via cette voie de commercialisation, très peu d'acheteurs proposent de valoriser l'achat d'un produit labélisé agriculture biologique. De plus, les exploitations bio dans les 2 Charentes sont plutôt situées sur les côtes et les îles où le mode de commercialisation est tourné vers la vente directe ou locale ce qui n'est pas représentatif du bassin viticole.

Cependant, un développement optimiste est en cours de construction :

- Petit à petit le Cognac bio se fait une place sur les marchés externes et internes.
- En France, le réseaux CHR et les distributeurs en RDH sont intéressés par le produit et les consommateurs soutiennent les produits locaux et sensibles aux démarches environnementales.
- A l'export, les pays scandinaves sont de grands consommateurs de produits bio et de spiritueux. C'est un marché à creuser.

D'ailleurs, la part de marché des spiritueux bio a progressé de 26 % au premier trimestre 2023 en GMS. Les magasins spécialisés bio proposent de plus en plus de référence et mettent en place des rayons spécialisés. Et dans les jeunes distilleries produisant de faibles volumes, la bio est souvent au cœur du projet.

 Source : Agence BIO 2022 et Interbio 2023



• **BIO NOUVELLE-AQUITAINE** •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

Bio Nouvelle-Aquitaine est une fédération régionale de l'agriculture biologique créée par des agriculteurs bio. Bio Nouvelle-Aquitaine et ses groupements départementaux (GAB 17 et MAB 16 pour les Charentes) accompagnent les viticulteurs dans leur changement de pratiques grâce à une équipe complète de conseillers techniques spécialisés :

- Les conseillers projets accompagnent les agriculteurs porteurs d'un projet bio ou en conversion en s'appuyant sur un outil de diagnostic de conversion et une simulation technico-économique qui aident les viticulteurs dans leur prise de décision.
- Les conseillers techniques apportent un soutien technique régulier par le biais de journées techniques collectives, d'accompagnement individuel ou de formation.

RETROUVEZ NOS ACTUALITÉS TECHNIQUES SUR
www.bionouvelleaquitaine.com



LES DÉFIS TECHNIQUES À RELEVER

LE ZÉRO PESTICIDE DE SYNTHÈSE IMPOSÉ PAR LE CAHIER DES CHARGES BIO DONNE AUX VITICULTEURS UN CERTAIN NOMBRE DE DÉFIS TECHNIQUES À RELEVER.

LES BIO-AGRESSEURS

LES MALADIES CRYPTOGAMIQUES

Avec un climat océanique humide, les Charentes sont soumises à des printemps pluvieux favorables aux développements des maladies cryptogamiques : mildiou, oïdium (présents surtout sur les îles) et black rot qui revient en force sont à craindre sur tout le vignoble.

Ajouté à cela la forte sensibilité de l'Ugni blanc qui est le cépage largement majoritaire, cela fait des Charentes une des régions viticoles fortement sensibles aux maladies cryptogamiques, mildiou en tête. De plus, les rendements élevés recherchés pour la production de Cognac rendent la plante sensible et augmente d'autant plus le risque de contamination. Il est donc nécessaire d'avoir une très bonne maîtrise des maladies.

Si les traitements en BIO sont limités car seules les substances actives d'origine naturelle sont autorisées, les solutions pour lutter contre ces maladies existent.

LES SOLUTIONS

LA PROPHYLAXIE

La prophylaxie est primordiale dans la lutte contre les maladies cryptogamiques. Elle vise à limiter l'humidité ambiante autour du pied qui est favorable au développement et au repiquage des champignons et à favoriser la circulation de l'air.

Si les forts rendements exigés par les cahiers des charges de la zone Cognac ne permettent pas d'avoir une prophylaxie optimale (limitation de la vigueur, effeuillage, ébourgeonnage...) les vignerons ont des leviers d'action intéressants pour avoir des vignes productives tout en limitant l'humidité ambiante :

- apports de fertilisant de façon fractionné et raisonné : (compost, fumier, poudre...)
- maîtrise de l'enherbement par des tontes régulières ou un travail du sol adapté
- le choix d'un porte greffe adapté au sol et sous-sol.



LES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

Seuls le cuivre et le soufre sont autorisés en bio pour lutter contre le mildiou, l'oïdium et le black rot. Ce sont des produits préventifs de contact.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'APPLICATION ?

Le cuivre et le soufre sont des produits préventifs de contact. Ils permettent de stopper la germination des spores de champignon avant la contamination, il n'a aucun effet post contamination.



Avoir une qualité de pulvérisation optimale et recouvrir :

- Les grappes.
- Les faces inférieures et supérieures des feuilles.
- Les rameaux et les rafles.



Test bandelette pour vérifier la qualité de pulvérisation





Pour réussir son traitement, il faut un pulvérisateur :

- Bien réglé (avoir vérifié la bonne répartition de la bouillie sur sa vigne).
- Avec une soufflerie capable de faire bouger les feuilles et d'atteindre le cœur du feuillage et des grappes.
- Qui alterne les rangs de passage à chaque traitement.



Moduler les doses et les volumes de bouillies en fonction :

- De la hauteur et de la densité de feuillage.
- De la pression maladie.
- Être capable de traiter entre 150 L et 300 L/ha.

COMMENT RAISONNER SES TRAITEMENTS ?



Le cuivre et le soufre sont des produits de contact :

- Il est activé, puis lessivé en cas de pluie.
- Il ne protège pas les organes néoformés (par exemple : l'apparition d'une nouvelle feuille ou lors de la chute des capuchons floraux).
- Il ne protège pas les organes qui grandissent (par exemple : la croissance d'une jeune feuille).

LE DÉCLENCHEMENT DU TRAITEMENT SE FAIT :

- SI UNE PLUIE EST ANNONCÉE.
- SI LA VIGNE A POUSSÉ (APPARITION OU CROISSANCE DES : FEUILLES – FLEURS – BAIES – RAMEAUX).
- EN CAS D'HUMECTATION DU FEUILLAGE (ROSÉE, BROUILLARD) IMPORTANTE.

» EN PÉRIODE DE FORTE CROISSANCE VÉGÉTATIVE ET DE FLORAISON, IL FAUDRA DONC ÊTRE TRÈS RÉACTIF ET CAPABLE DE TRAITER RAPIDEMENT ET RÉGULIÈREMENT.

CONSEIL

Il est préférable de traiter au plus près de la pluie mais pas sous la pluie mais mieux vaut finir de traiter sous la pluie que d'attendre le lendemain.

Afin de suivre la croissance des feuilles et baies, il vaut mieux traiter plus souvent avec des doses plus faibles, que de traiter moins souvent avec des grosses doses de produits.



Même si les produits utilisés ont une certaine résistance au lessivage, les organes en croissance ne sont pas protégés.

COMMENT RAISONNER LA DOSE DE CUIVRE ?

DE 200G À 500G DE CUIVRE PAR HECTARE

En fonction de :

- Stade phénologique
- La pression mildiou



PLUS D'INFORMATIONS SUR INTERNET :

- Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) rédigé par la Chambre d'agriculture.
- Le guide de l'observateur (disponible sur le portail Vigne Vin Charentes).
- Le cahier technique de la CAB : Mildiou sur Vigne.



LES SOLUTIONS ALTERNATIVES



Les biocontrôles :

Ces substances d'origine naturelle végétale, animale, minérale agissent par stimulation des défenses naturelles de la vigne et plus rarement directement sur le pathogène. Ils ne peuvent en aucun cas remplacer l'utilisation du soufre et du cuivre mais, utilisés en association, ils permettent d'en diminuer les doses d'utilisation. Les plus connus dont l'efficacité a été démontré sont les huiles essentielles d'agrumes qui assèchent les spores des champignons.



Les extraits végétaux aussi appelés PNPP :

Préparations Naturelles Non Préoccupantes. Seules ou associées aux cuivre et soufre, elles peuvent être préparées en tisane, purin ou décoction. Elles sont de plus en plus utilisées pour accompagner la vigne lors de stress climatiques ou renforcer l'efficacité des traitements phytosanitaires. Dans des conditions de pressions cryptogamiques faibles à modérées, ces extraits permettent également de diminuer les doses de cuivre et de soufre.



Voir fiche : [Extrait végétal](#)



Que dit la réglementation :

Seule la quantité de cuivre utilisée est réglementée. Fin 2018 la commission européenne a voté la limitation de l'utilisation du cuivre à 28 kg de cuivre métal sur 7 ans. Cela représente une moyenne de 4 kg de cuivre métal par an. Cette réglementation s'applique à tous : bio et conventionnel.

LES RAVAGEURS

Afin d'éviter que les ravageurs de la vigne soient un problème, la recherche d'un équilibre ravageurs/auxiliaires par la diversification du paysage et l'apport de biodiversité est un levier essentiel en AB.

3 principaux ravageurs de la vigne peuvent posés des dégâts aux cultures :

LES TORDEUSES DE LA GRAPPE

Principalement Eudemis et Cochylis sous nos latitudes, elles peuvent causer des pertes directes en cas de forte infestation et des pertes indirectes en permettant le développement du Botrytis.

C'est en général les deuxièmes et troisièmes générations qui provoquent des dégâts.



- SOLUTIONS :
- confusion sexuelle,
 - insecticides d'origines naturelles.

LA CICADELLE VERTE

La Cicadelle verte *Empoasca vitis* n'occasionne pas de dommages directs sur la récolte mais peut abimer le feuillage, de telle sorte qu'il n'y a plus assez de photosynthèse pour mener la maturation de la vendange et la mise en réserve dans les ceps, pour une bonne reprise en végétation l'année suivante.

Seuil de tolérance :

Des comptages sont nécessaires, notamment sur zones sensibles et parcelles à historique.

- > Au printemps : pas d'action à envisager en dessous de 100 larves pour 100 feuilles.
- > En été : la seconde génération est connue pour occasionner plus de dégâts. Une intervention est souhaitable à partir du seuil de 50 larves pour 100 feuilles.



- SOLUTIONS :
- argile, talc,
 - insecticides d'origines naturelles.

LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

Scaphoïdeus titanus ne provoque pas de dégâts directs sur la récolte mais est capable de transmettre un phytoplasme mortel pour les ceps : la flavescence dorée.



- SOLUTIONS : prospections, traitement au Pyrevert (lire la fiche : Réussir son traitement au Pyrevert)



LA FERTILITÉ DES SOLS

L'un des principes de base de l'agriculture biologique est : "nourrir le sol pour nourrir la plante". Ceci est particulièrement vrai en viticulture pour laquelle la notion de terroir est très importante. Un sol actif, vivant et un bon enracinement rendent disponible pour la vigne l'essence du terroir. On s'attache donc à entretenir, voire à améliorer, la fertilité du sol.

» Permettre au sol de disposer d'éléments nutritifs en quantité et qualité suffisante.

- bonne circulation d'air et d'eau -> porosité
- taux de matières organique suffisant -> garde-manger
- présence de micro et macro organisme -> dégradation de la matière organique en éléments minéraux absorbables
- absence de ruissellement et d'érosion qui emportent les nutriments

» Favoriser le développement des racines pour accroître leur surface d'absorption et résistance aux stress.

C'est un cercle vertueux car en plus d'apporter les éléments nutritifs nécessaires à la production de raisin désirée, l'apport de fertilisant permet de développer la vie microbologique du sol et par conséquent sa structure et sa capacité à nourrir la plante. En effet, ce sont les organismes vivants présents dans le sol qui permettent de dégrader la matière organique en éléments minéraux absorbables par les racines de la vigne.

LES SOLUTIONS SONT MULTIPLES EN FONCTION DE LA CONFIGURATION DE L'EXPLOITATION : engrais organique et minéraux d'origine naturelle, engrais verts, enherbement, amendements, agroforesterie.

LA GESTION DES ADVENTICES

La gestion de l'enherbement en viticulture biologique nécessite une approche équilibrée qui prend en compte les besoins spécifiques du vignoble, les caractéristiques du terroir et les objectifs de durabilité. Il faut rechercher un équilibre optimal entre la préservation du sol, la santé des vignes et la biodiversité.

LES SOLUTIONS QUI PERMETTENT SONT MULTIPLES :

- Le Travail du sol : en plus de la maîtrise des adventices, il permet de lutter contre la compaction, entretenir la structure du sol, incorporer les amendements, assurer le développement du système racinaire.
- Le paillage offre un ensemble d'avantages, allant de la conservation de l'eau à l'amélioration de la fertilité du sol, en passant par la gestion des mauvaises herbes, l'augmentation de la biodiversité et la régulation de la température.
- L'enherbement permanent est intéressant pour lutter contre l'érosion, augmenter la biodiversité, améliorer la pénétration de l'eau dans le sol, stabiliser la structure.

QU'EST CE QU'UN ENGRAIS VERT ?

Ce sont des plantes semées dans l'inter-rang, cultivées et détruites en moins d'un an. Ces enherbements temporaires ont des intérêts multiples. Au-delà de la fertilisation qu'ils apportent, ils limitent le lessivage et permettent la restitution d'éléments fertilisants NPK, tout en jouant sur la structuration et la stabilité des sols. Ils offrent aussi l'avantage de favoriser le stockage de matière organique et agissent sur la vie biologique des sols, sans oublier leur contribution à limiter le développement des adventices et à apporter gîte et couvert à différentes espèces animales. En viticulture biologique, les engrais verts sont un véritable atout.

 Pour en savoir plus : [article Profilbio n°3 « Les engrais verts au service de la viticulture »](#)





LES AIDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES POSSIBLE EN CHARENTES

AIDES TECHNIQUES

Vitibio



C'est un collectif de viticulteurs des 2 Charentes. Ils ont mis en place plusieurs actions techniques depuis de nombreuses années maintenant :

- essais plein champ sur la réduction des doses de cuivre grâce à l'utilisation de biocontrôle,
- journées de démonstration de matériels,
- journées techniques lors de la période végétative,
- organisation de la prospection collectives de la flavescence dorée,
- groupe d'échanges ouvert à tous.

Vitibio, c'est aussi la possibilité pour les vignerons de faire entendre leur voix auprès des instances de la filière comme le BNIC ou l'UGVC ainsi que les maisons de négoce.



Bio Nouvelle-Aquitaine

• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

Association d'agriculteurs bio qui mets à disposition de tous les porteurs de projets, des conseillers spécialisés pour la conversion ou l'installation ou des accompagnement individuels techniques.

Les Chambres d'agriculture :
CA16 et CA17



Ces chambres d'agriculture travaillent avec des groupes de viticulteurs bio et recueillent un certains nombres de données qui sont récupérées et analysées : quantité de cuivre utilisé par saison, IFT, cout de production, part de Cognac bio...

La CA16 travaille avec un groupe Dephy sur la réduction des doses de cuivre et d'autres thématiques importantes.

AIDES FINANCIÈRES

- PAC : Ecorégime (110 €/ha)
- Région : aide à la conversion: 350 €/ha, aide au maintien : 150 €/ha
- Crédit d'impôts : 4 500 €

- Aides à l'installation : majoration de 15 % de la DJA
- Garantie de prêts Alterna
- Exonération de la taxe sur le foncier non bâti

MAEC

Il existe de nombreuses zones à enjeu eau en Charentes. Il peut être judicieux pour les exploitations situées sur ces zones de s'engager dans une MAEC. Les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) ont été créées afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau et sont proposées à la contractualisation.

Ce dispositif vise à inciter les agriculteurs à modifier durablement leurs pratiques afin de limiter les risques de transfert de polluant vers la ressource en eau (Exemple: réduction des herbicides et lutte biologique en viticulture 317 €/ha pendant 5ans...).

Les MAEC permettent aux agriculteurs de bénéficier d'une aide financière dans le cadre d'un contrat d'une durée de cinq ans. Le cahier des charges Agriculture Biologique est un levier intéressant pour répondre aux exigences des MAEC.



Se renseigner auprès de sa Chambre d'Agriculture

Contrat bio

Certaines maisons de négoce propose des contrats pluri-annuel pour du Cognac Bio.



Se renseigner auprès de VitiBio

QUI CONTACTER ?

LAURENCE DERC

Conseillère technique en viticulture bio

06 38 35 33 17

l.derc@bionouvelleaquitaine.com



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

322 Bd Jean Jacques Bosc, 33130 BÈGLES



Ce document a été rédigé à l'aide des publications suivantes :



LUTTER CONTRE LES MALADIES ET RAVAGEURS EN VITICULTURE BIOLOGIQUE – Bio Nouvelle-Aquitaine - 2022
GUIDE TECHNIQUE LES PRATIQUES BIO DANS LE VIGNOBLE DES CHARENTES – Bio Nouvelle-Aquitaine - 2019

